

BULLETIN D'INSCRIPTION VIDE GRENIER

Organisateur : Union Sportive Gaillacoise

Nom et prénom :

Né(e) le : à Ville : Département :

Adresse :

.....

Téléphone : Adresse e-mail :

Carte d'identité n° : Délivrée le :

Numéro d'immatriculation du véhicule :

Nombre de mètres :x3€ =

A joindre à l'inscription :

-Photocopie resto/verso de la carte d'identité

-Païement par chèque à l'ordre de l'USG , par virement bancaire (indiquer le nom donné pour la réservation dans l'objet du virement

A retourner au plus tard le 25/06/2025 par email ou a l'adresse suivante
Stade Longueville- 81600 Gaillac

Je soussigné(e)demande l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant la journée du 29 juin 2025 , reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'y conformer.

Déclare sur l'honneur :

- **de ne pas être commerçant(e)**
- **de ne vendre que des objets personnels et usagés (art. L310-2 du code du commerce)**
- **de non- participation à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art.R321-9 du Code Pénal)**

REGLEMENT : L'exposant devra se présenter le **dimanche 29 juin 2025 entre 7h et 8h** . Dès son arrivée, l'exposant s'installera sur l'emplacement qui lui sera attribué. Il est interdit de modifier les emplacements, seul les organisateurs seront habilité a le faire si nécessaire. Les objets exposés reste sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tel que pertes, vol, casses etc. et se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel. En cas d'impossibilité, l'exposant devra en aviser l'organisateur au moins une semaine avant le début de l'évènement , à défaut les sommes versées resteront acquises a titre d'indemnité. Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à ramener ses invendus et a ne laisser aucuns déchets après son départ. La présence a cette journée implique l'acceptation du présent règlement . Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle ne puisse réclamer un quelconque remboursements

Fait à :

le:

signature :